



**Conseil Général  
Commune de Donneloye**

**CONVOCAATION**

**Les citoyennes et citoyens de Donneloye sont convoqués en assemblée ordinaire du  
Conseil Général le**

**Mardi 29 juin 2021, à 20h00 précises, à la Grande Salle de Donneloye**

**Ordre du jour :**

1. Excusés – Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 03.02.2021
4. Assermentation des nouveaux membres - démissions
5. Communications du Président du Conseil Général
6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis no 01/2021 - comptes et gestion 2020 - Rapport de la Commission des Finances et Gestion
9. Préavis no 02/2021 – demande d'un crédit supplémentaire de CHF 75'517.30, pour la rénovation du bâtiment de la Clef des Champs – Rapports de la Commission des Finances et de Gestion
10. Préavis no 03/2021 – Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière de constructions - Rapport de la Commission des Finances et Gestion
11. Préavis no 04/2021 – règlement du Conseil Général de la Commune de Donneloye - Rapport de la Commission ad'hoc
12. Préavis no 05/2021 - Rénovation d'un collecteur et remise à ciel ouvert d'un tronçon du ruisseau du Champ des Pierres - rapports de la Commission ad'hoc et de la Commission des Finances et Gestion
13. Préavis no 06/2021 - Création d'un accès sur les parcelles 35 et 272 au Chemin de la Gravière à Donneloye - Rapport de la Commission des Finances et Gestion
14. Préavis no 07/2021 - SDIS Régional - révision des statuts - rapports de la commission ad'hoc et de la Commission des Finances et Gestion.

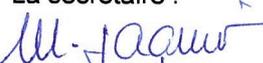
Les préavis municipaux et le procès-verbal du 03.02.2021 sont à la disposition des membres du Conseil Général sur le site communal [www.donneloye.ch](http://www.donneloye.ch) ou sur demande au bureau communal.

Le Président :

  
G. Gavillet



La secrétaire :

  
M. Jaquier

Merci de vous excuser auprès de la secrétaire 078.813.87.32 ou du Président 079.486.40.29

**Covid 19** : les règles en vigueur seront respectées. Le port du masque est obligatoire pour entrer dans la salle et durant le conseil